

**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 18 SEPTEMBRE 2023**

**Objet : Approbation du procès-verbal du CA du 10 juillet 2023 et 4 septembre 2023**

Le conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre,

- Vu les statuts de l'Université Paris Nanterre et notamment l'article 11 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par le conseil d'administration du 24 janvier 2022 ;
- Vu les projets des procès-verbaux aux séances du 10 juillet 2023 et du 4 septembre 2023.

Considérant qu'il revient au conseil d'administration d'approuver les procès-verbaux aux séances du conseil du 10 juillet 2023 et 4 septembre 2023.

Après en avoir délibéré :

**Article unique :**

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés les procès-verbaux aux séances du conseil d'administration du 10 juillet 2023 et 04 septembre 2023.

Nombre de membres en exercice : 37

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 7

Visa du Président de l'Université Paris Nanterre

  
Philippe Chevats-Lambony  
Président  
Université Paris Nanterre  
  
06

**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 18 SEPTEMBRE 2023**

**Objet : Transformation de Paris Lumières**

Le conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre,

- Vu l'article L718-8 du Code de l'éducation ;
- Vu le Décret n° 2014-1677 du 29 décembre 2014 portant approbation des statuts de la communauté d'universités et établissements « Université Paris Lumières » ;
- Vu les statuts de la Communauté d'université et établissements Université Paris Lumière ;
- Vu le vote du conseil d'administration de l'université paris 8 Vincennes – Saint-Denis approuvant le processus de dissolution de la ComUE Université Paris Lumières.

Considérant qu'il revient au conseil d'administration de se prononcer sur la validation de l'engagement du processus de dissolution de la ComUE Université Paris Lumières et l'engagement du processus de création d'une alliance avec l'Université Paris 8 par une convention de coordination territoriale.

Après en avoir délibéré :

**Article unique :**

Le conseil d'administration approuve, à l'unanimité des suffrages valablement exprimés par ses membres présents ou représentés, la validation de l'engagement du processus de dissolution de la ComUE Université Paris Lumières et l'engagement du processus de création d'une alliance avec l'Université Paris 8 par une convention de coordination territoriale.

Nombre des membres en exercice : 37

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 9

Visa du Président de l'Université Paris Nanterre

  
**Philippe Gervais-Lambony**  
Président  
Université Paris Nanterre



The seal of Université Paris Nanterre is circular, featuring a central emblem with a sun and a figure. The text 'Université Paris Nanterre' is written around the top inner edge, and '06' is at the bottom. A small star is on the right side.

**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 18 SEPTEMBRE 2023**

**Objet : Approbation des marchés publics**

Le conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-3 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment l'article 11 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par le conseil d'administration du 24 janvier 2022 ;
- Vu les marchés publics ci-dessous.

Considérant qu'il revient au conseil d'administration d'approuver les marchés publics suivants :

- Direction du Patrimoine : Avenant n°1 au marché n°2022-013 de maîtrise d'œuvre pour la construction de bâtiments modulaires d'enseignement (rémunération définitive du maître d'œuvre) ;
- Service Achats et Marchés (SAM) : convention UGAP n°2023-023 et ayant pour objet « la définition des modalités de recours, par les opérateurs et /ou les établissements publics de l'Etat, aux offres constituées en partenariat avec un ou plusieurs ministères ».

Après en avoir délibéré :

**Article unique :**

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, les marchés publics ci-dessus ;

Nombre des membres en exercice : 37

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 6

Visa du Président de l'Université Paris Nanterre

  
  
Philippe Gervais-Lambony  
Président  
Université Paris Nanterre  
06

**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 18 SEPTEMBRE 2023**

**Objet : Circulaire des services des enseignants et enseignants – chercheurs 2023-2024**

Le conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-3 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment l'article 11 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par le conseil d'administration du 24 janvier 2022 ;
- Vu le projet de circulaire des services des enseignants et enseignants-chercheurs 2023-2024.

Considérant qu'il revient au conseil d'administration d'approuver la circulaire des services des enseignants et enseignants-chercheurs 2023-2024 ;

Après en avoir délibéré :

**Article unique :**

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des suffrages valablement exprimés par ses membres présents ou représentés, la circulaire des services des enseignants et enseignants-chercheurs 2023-2024.

Nombre de membres en exercice :

Pour : 13  
Contre : 0  
Abstention : 11

Visa du Président de l'Université Paris Nanterre

  
  
Philippe Gervais-Lambony  
Président  
Université Paris Nanterre  
06

**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 18 SEPTEMBRE 2023**

**Objet : Calendriers dérogatoires pour l'année universitaire 2023-2024 des UFR PHILLIA et SSA**

Le conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-6-1 et D.123-3 ;
- Vu l'arrêté du 27 janvier 2020 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master ;
- Vu l'arrêté ESRS1820545A du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
- Vu l'arrêté ESRS1331410A du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- Vu l'arrêté MENS0200982A du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 26 à 31 ;
- Vu les statuts de l'UFR de Philosophie, Information et Communication, Langage, Littérature, Arts du Spectacle (PHILLIA) approuvés le 19 juin 2023 par le conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre ;
- Vu les statuts de l'UFR Science Sociale et Administration (SSA) approuvés le 17 avril 2023 par le conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par le conseil d'administration du 24 janvier 2022 ;
- Vu les calendriers universitaires dérogatoires pour l'année universitaire 2023-2024.

Considérant qu'il revient au conseil d'administration d'approuver les calendriers dérogatoires pour l'année universitaire 2023-2024 des formations de Licence, Licence Professionnelle, Master, Diplôme Universitaire des Unités de Formation et de Recherche (UFR) proposés suivants :

- Philosophie, Information et Communication, Langage, Littérature, Arts du Spectacle (PHILLIA) ;
- Science Sociale et Administration (SSA) ;

Après en avoir délibéré :

**Article Unique :**

Le conseil d'administration approuve à la majorité des suffrages, valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, les calendriers dérogatoires pour l'année universitaire 2023-2024 des formations de Licence, Licence Professionnelle, Master, Diplôme Universitaire et Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires des UFR PHILLIA et SSA.

Nombre des membres en exercice : 37

Pour : 19

Contre : 2

Abstention : 0

Visa du Président de l'Université Paris Nanterre

  
  
Philippe Gervais-Lambony  
Président  
Université Paris Nanterre  
06

**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 18 SEPTEMBRE 2023**

**Objet : Charte des associations étudiantes**

Le conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3 ;
- Vu les statuts de l'Université, et notamment les articles 11 et 26 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par le conseil d'administration du 24 janvier 2022 ;
- Vu les statuts de l'ACA<sup>2</sup> approuvés le 15 avril 2019 par le conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre ;
- Vu le projet de Charte des Associations présenté lors de la séance du jour.

Considérant qu'il revient au conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre d'approuver le projet de Charte des associations étudiantes.

Après en avoir délibéré :

**Article Unique :**

Le conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre approuve à la majorité des suffrages, valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, la Charte des associations étudiantes.

Nombre des membres en exercice : 37

Pour : 22

Contre : 1

Abstention : 0

Visa du Président de l'Université Paris Nanterre,



**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 18 SEPTEMBRE 2023**

**Objet : Motion relative à la situation d'étudiants étrangers, et principalement au Mali, Niger et Burkina Faso**

Le conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-3 ;
- Vu les statuts de l'université, et notamment l'article 11 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par le conseil d'administration du 24 janvier 2022 ;
- Vu les amendements proposés en séance par les administrateurs ;
- Vu l'amendement proposé en séance par Monsieur Mickaël Musto.

Considérant qu'il revient au conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre d'approuver la motion proposée et amendée en séance :

*Le Conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre, réuni le 18 septembre 2023, exprime sa vive inquiétude face aux obstacles rencontrés dans le cadre de coopérations scientifiques et académiques avec les pays d'Afrique situés dans le périmètre de la francophonie et plus particulièrement le Mali, le Niger et le Burkina Faso. Il déplore, notamment, les difficultés rencontrées par des étudiantes et étudiants ressortissants de ces pays pour l'obtention de leur visa, alors que leur candidature a été acceptée par la procédure Études en France. Le Conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre regrette que des étudiantes et étudiants soient mis en situation d'abandonner leur projet de formation ou arrivent en France tardivement, des semaines après la rentrée universitaire, ce qui hypothèque leur chance de réussite. Il regrette également que des collaborations académiques avec des établissements universitaires de ces pays soient empêchées.*

Après en avoir délibéré,

**Article 1 :**

Le conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre rejette à la majorité des suffrages, valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, après un vote à main levée, l'amendement proposé par Monsieur Mickaël Musto en séance.

Nombre des membres en exercice : 37

Pour : 1

Contre : 22

Abstention : 0

**Article 2 :**

Le conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre approuve à l'unanimité des suffrages, valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, la motion proposée et amendée en séance.

Nombre des membres en exercice : 37

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 1

Visa du Président de l'Université Paris Nanterre.

  
**Philippe Gervais-Lambony**  
Président  
Université Paris Nanterre  


**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 18 SEPTEMBRE 2023**

**Objet : Approbation des conventions**

Le conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.123-5, L.711-1, L.712-6-1, D.123-15 et D.123-16 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 26 à 31 ;
- Vu le règlement intérieur des Conseils Centraux adopté par le conseil d'administration du 24 janvier 2022 ;
- Vu les conventions mentionnées ci-dessous.

Considérant qu'il revient au conseil d'administration d'approuver les conventions mentionnées ci-dessous :

**• Conventions internationales**

- CV 2023 - 0089 Accord-cadre de coopération internationale - Université de Thammasat (Thaïlande) / UPN
- CV 2023 - 210 Convention d'échange étudiants - Université de Thammasat (Thaïlande) / UPN

**• Conventions de formation**

- CV 2023-213 Convention spécifique de partenariat - Institut National des Langues et Civilisations Orientales de Paris (INALCO) / UPN
- CV 2023-268 Convention-type de stage en formation initiale - UPN

**• Autre conventions**

- CV 2023-218 - Avenant n°2 à la Convention d'occupation temporaire du domaine public relative à l'exploitation d'un libre-service de copieurs destiné aux étudiants pour la période 2017-2022 – SEDECO
- CV 2023-255 Convention de subvention pour la mise en oeuvre du dispositif régional "Soutien régional à la création d'emplois étudiants mentors franciliens" - Région IDF - UPN
- CV 2023-223 Convention-cadre " Ile-de-France Smart Services" - Conseil Régional d'Ile de France / UPN

**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 18 SEPTEMBRE 2023**

Après en avoir délibéré :

**Article 1 :**

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des suffrages, valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, l'ensemble des conventions internationales listées ci-dessus.

Nombre des membres en exercice : 37

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 1

**Article 2 :**

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des suffrages, valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, l'ensemble des conventions de formation listées ci-dessus.

Nombre des membres en exercice : 37

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 1

**Article 3 :**

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des suffrages, valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, les conventions autres listées ci-dessus.

Nombre des membres en exercice : 37

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 1

Visa du Président de l'Université Paris Nanterre

  
**Philippe Gervais-Lambony**  
Président  
Université Paris Nanterre

